

Note de présentation du projet d'arrêté fixant le périmètre des ZPI sur la réserve naturelle nationale du banc d'Arguin

Contexte et objectifs du projet de texte :

Le décret n°2017-945 du 10 mai 2017 portant extension et modification de la réserve naturelle nationale du banc d'Arguin prévoit la définition de différentes zones permettant de réguler les usages et protéger les enjeux environnementaux de la réserve. Il s'agit notamment de la définition par le Préfet de département d'une ou plusieurs Zone(s) de Protection Intégrale, ou ZPI, interdisant toute pénétration en dehors des usages de gestion de la réserve, de police ou de secours. Ces périmètres de protection au sein de la réserve permettent notamment de mettre en place des zones de défens destinées à la nutrition, au repos et à la reproduction des oiseaux, ainsi que la préservation de la flore remarquable.

Avant de soumettre ce projet d'arrêté à la signature du Préfet de la Gironde, les services de l'Etat souhaitent en informer le public. La présente consultation concerne le projet d'actualisation du zonage de la ZPI. Celui-ci est une condition implicite de l'évolution du banc.